

Vivre à

ROYBON

Octobre à Décembre 2016

Roybon doit développer les activités d'extérieur !



Dans la continuité des solutions de compensation de territoire adoptées pour les chasseurs de l'ACCA, notre commune a été désignée comme site pilote par la Préfecture de l'Isère pour permettre aux adeptes d'activités en forêt (chasse, promenade, sport, cueillette...) de mieux cohabiter !

Une belle opportunité pour développer ces activités et faire rayonner notre territoire.

Livraison de repas : la commune facilite le maintien à domicile

Une rentrée culturelle à ne pas manquer !

Des nouvelles du distributeur de billets !

VILLE DE ROYBON

roybon.fr

BULLETIN MUNICIPAL N°109

SOMMAIRE



Vie municipale

P. 4



Vie sociale

P. 14



Vie culturelle

P. 16



Vie intercommunale

P. 20

EDITO



Chères Roybonnaises,
Chers Roybonnais,

Dans le précédent numéro du journal municipal je vous annonçais trois bonnes nouvelles :

- la reprise de la maîtrise d'ouvrage de la voie de contournement par le Département
- L'approbation du plan de financement du distributeur automatique de billets
- L'implantation d'une Maison de Services Au Public (MSAP)

Ces trois dossier suivent leur cours puisque, s'agissant du 1er, la commune va percevoir le remboursement des frais supportés entre 2010 et 2015 (de l'ordre de 200 000 €) avant la fin du mois de Novembre, s'agissant du distributeur de billets, il sera peut-être inauguré avant Noël et, s'agissant de la MSAP, les travaux d'aménagement dans le bureau de poste vont bientôt débiter.

C'est aujourd'hui une 4ème bonne nouvelle que je vous annonce avec la reconstitution d'un grand territoire de chasse pour l'ACCA grâce à la location des lots de l'Etoile et de la Digonne. Cette compensation, suite à la vente du bois des Avenières, était attendue depuis longtemps et je suis heureux de respecter l'engagement qui avait été pris par la précédente municipalité.

Comme chacun d'entre vous je suis désormais dans l'attente de la décision de la Cour Administrative d'Appel sur le dossier du Centerparcs. L'audience est fixée au 3 Novembre et la décision sera rendue publique quelques semaines après. Chacun mesure à quel point l'avenir de notre commune est en jeu. Avec vous tous je forme des vœux pour que l'intérêt général prime face à la guérilla judiciaire de quelques opposants. Quoiqu'il arrive je saurai prendre mes responsabilités.

Fidèlement,

Serge PERRAUD

Livraison de repas : la commune facilite le maintien à domicile

Page 6

Distributeur de billets, c'est imminent !

Page 7

Une formidable avancée pour les chasseurs de Roybon !

Pages 8 et 9

Une rentrée culturelle riche et de qualité à Roybon !

Pages 10 et suivantes

Avis de naissance

Nolan HALLEZ,

fil de Cédric HALLEZ et de Léa HIDALGO,

Est né le 13 octobre 2016.





Roybon



Noël sous les Halles

Samedi 17 Decembre à 18h

**Marché artisanal
Animations diverses
Vin chaud – gaufres-crepes
Retraite aux flambeaux**

Venez Nombreux

**organisé par la Mairie
et des associations du
village**



Une rentrée scolaire et périscolaire réussie !

Quelque 110 enfants se sont pressés devant notre groupe scolaire pour effectuer leur rentrée des classes.

Nouveauté cette année, une classe de toute petite section s'est formée et accueille 4 enfants, âgés d'au moins 2 ans et 1 jour, dont le temps d'accueil est fait en classe le matin, et en crèche l'après-midi.

Les temps d'activités périscolaires ont également été renouvelés selon les mêmes modalités que l'année précédente. Ces activités se tiennent trois fois par semaine, sur des séquences d'une heure, tandis qu'une récréation ludique d'une heure se tient le mardi après-midi.

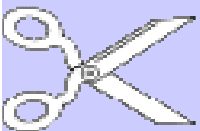
Près de 80 enfants sont inscrits pour l'année 2016/2017.

Les enfants de maternelle bénéficient de 6 activités tandis que les primaires bénéficient de 12 activités. La première session d'activités a accueilli une nouvelle activité « ping pong » les lundi et jeudi tandis que les activités du vendredi se tenaient « à la carte ».

Et cette année encore, la municipalité a maintenu ces activités gratuites pour les familles !

Depuis son élection, le Maire tient une permanence chaque lundi de 10h30 à 12h30. N'hésitez pas à joindre le secrétariat de Mairie pour prendre rendez-vous !

**Une question ? Une suggestion ? Une interrogation ?
Remplissez le bulletin ci-dessous et déposez-le en Mairie**



Nom : Prénom :

Adresse :Téléphone :
.....

Email :

Question :
.....
.....



Livraison de repas : la commune facilite le maintien à domicile

La commune assure un service de portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées pour faciliter leur maintien à domicile.

Ce service, qui livre les repas à domicile trois fois par semaine, permet une restauration le midi (comprenant une soupe pour le soir) 365 jours/an. Depuis le 1er septembre, il est assuré bénévolement par des élus et des habitants dont il faut saluer l'engagement précieux au service de nos anciens. Le véhicule Kangoo qui permet les livraisons est financé par des annonceurs que nous remercions chaleureusement.

Au-delà de la simple livraison des repas, ce service permet de rompre l'isolement d'une douzaine d'habitants.

Les tarifs sont les suivants : 6,20 € pour les repas classiques, 7,60 € pour les régimes spéciaux, auxquels s'ajoutent une participation aux frais de déplacement : 0,50 € par jour de livraison pour les personnes domiciliées sur la commune de Roybon et 2,50 € par jour de livraison pour les personnes domiciliées sur une commune limitrophe.

Si vous-même, ou l'un de vos proches, souhaite bénéficier de ce service, contactez le secrétaire de la mairie.

Précision importante : dans certaines situations la CARSAT est susceptible d'apporter une aide financière au bénéficiaire du service (renseignements au 39.60).

Moment convivial avec certains annonceurs qui permettent la mise à disposition du véhicule



Distributeur automatique de billets : c'est imminent !

Nous arrivons bientôt au terme du feuilleton qui se conclura avec l'implantation d'un nouveau distributeur de billets.

Il sera donc implanté en bas de la Grande Rue.



Les demandes de raccordement pour l'électricité et le téléphone ont été effectuées et la mise en service du nouveau distributeur est espérée pour la fin de l'année si tout se passe bien.

C'est la Caisse d'Épargne qui a choisi cet emplacement pour des critères de sécurité et de rentabilité économique (visibilité, emplacement, proximité des commerces...).

S'agissant d'un terrain appartenant à M. VICAT, la commune s'est entourée de toutes les garanties juridiques. La collectivité n'ayant pas les moyens d'acquérir cette parcelle, estimée par les services de l'Etat 17 500 €, il a été procédé à un échange de parcelles avec un terrain appartenant à la commune et estimé – toujours par les services de l'Etat - à une valeur strictement équivalente.

Tous les documents se rapportant à ce dossier (délibérations, estimations etc... sont consultables en mairie sur simple demande). Il faut rappeler le soutien du Département et de Bièvre Isère Communauté qui participent au financement de ce projet.



Une formidable avancée pour les chasseurs de Roybon !

La vente de la forêt du Bois des Avenières au groupe Pierre et Vacances dans le cadre du projet Center Parcs avait privée d'un important territoire de chasse les chasseurs de la commune regroupés au sein de l'ACCA.

En 2008, une consultation organisée auprès des sociétaires de l'association avait permis d'exprimer en grande majorité un soutien au projet sous condition d'une compensation territoriale.

La municipalité de l'époque avait pris l'engagement de cette compensation.

Son projet était alors d'acheter des bois et de les échanger avec l'ONF contre le bois de la Marquise. L'ONF ne pouvant vendre ses forêts.

Or, cette décision exigeait un rapport de 1 à 3, voire de 1 à 5, et aurait représentée un coût de 800 000 € pour la commune.

Compte tenu du coût demandé, de l'état des finances communales et du retard pris par le projet du Center Parcs (et l'attente des recettes financières pour la commune), ce projet de compensation avait été abandonné.

Dès Avril 2014, la nouvelle municipalité a pris ce dossier à bras le corps pour respecter la décision majoritaire de l'ACCA de 2008, et compenser la perte de territoire de chasse. Et cela dans le respect des moyens de la commune.

De nombreuses réunions se sont tenues à l'initiative du Maire, en présence de Jean-Pierre BARBIER, Président du Conseil départemental, l'ONF et l'ACCA.



Depuis le drame de Revel, le Préfet de l'Isère s'est fortement investi pour permettre à tous les usagers de l'espace naturel de mieux cohabiter, en mettant en œuvre de nouvelles règles de sécurité.

Roybon a ainsi été retenu parmi 5 autres sites de chasse isérois sur lesquels le schéma départemental de gestion cynégétique va être revu pour permettre une meilleure cohabitation entre chasseurs, promeneurs, ramasseurs de champignons ou adeptes de sports en forêt.

Des actions de formation, de sécurité et de cohabitation seront menées.

La Fédération de chasse renforcera son plan de formation pour les responsables de battues.

Les réunions et les discussions menées depuis Avril 2014 ont abouti sur une solution efficace, pérenne et responsable, et même allant au-delà des espoirs de compensation de l'ACCA. L'ONF a proposé à la commune :

- De louer une licence de chasse en forêt domaniale ;
- Pour les lots de l'Etoile et de la Digonne ;
- Pour la saison 2016/2017 et renouvelables sans limitation si l'accord est bien respecté ;
- Pour un coût de location de 10 000 € / an (la commune venant d'obtenir 200 000 € de la part du Département de l'Isère dans le cadre du contournement routier) ;

Dans la foulée de cet accord, la commune a proposé à l'ACCA de signer une convention la chargeant d'exécuter le plan de chasse attendu par l'ONF et de contribuer à l'entretien de l'accessibilité des parcelles et du plantage de haies.

La commune souhaite également un renforcement de l'activité de l'ACCA dans l'animation et la vie du village, avec l'objectif à terme la relance de la traditionnelle fête de la Chasse, qui faisait rayonner notre village et l'ACCA bien au-delà de l'Isère.

De plus, l'ONF a imposé au locataire du bois de la Marquise le fait que 5 cartes de chasse soient délivrées à l'ACCA pour la chasse au sanglier.



Les négociations menées par le Maire permettent à l'ACCA de voir son territoire de chasse :

- Augmenter de 787 Ha (La Digonne : 366 Ha, L'Etoile : 130 Ha, La Marquise : 294 Ha) ;
- Diminuer de 202 Ha du fait de la vente du Bois des Avenières ;

Suite à ces négociations et les termes de l'accord, qui répondent parfaitement aux besoins, aux moyens et aux exigences de chacun, le monde de la chasse doit valoriser ses actions existantes au service d'une gestion durable des espaces naturels, développer de nouvelles actions pour apporter sa contribution aux questions environnementales et d'améliorer son image, notamment auprès des jeunes générations. Et de faire connaître sa fonction de régulation

Pour sa part, la municipalité souhaite porter ce projet comme une première étape d'un développement des activités d'extérieur dans le Massif de Chambaran, dont le potentiel n'est pas encore suffisamment exploité.

Positionner notre territoire sur ce secteur d'activités est un objectif majeur pour le développement touristique et le dynamisme de notre commune, avec l'ensemble des retombées attendues (fréquentation des gîtes, des maisons d'hôtes, des commerces...).



PIERRE
LEMARCHAL

MILLÉSIMES

Les plus belles chansons françaises

VEN. 18 NOVEMBRE À 20H30

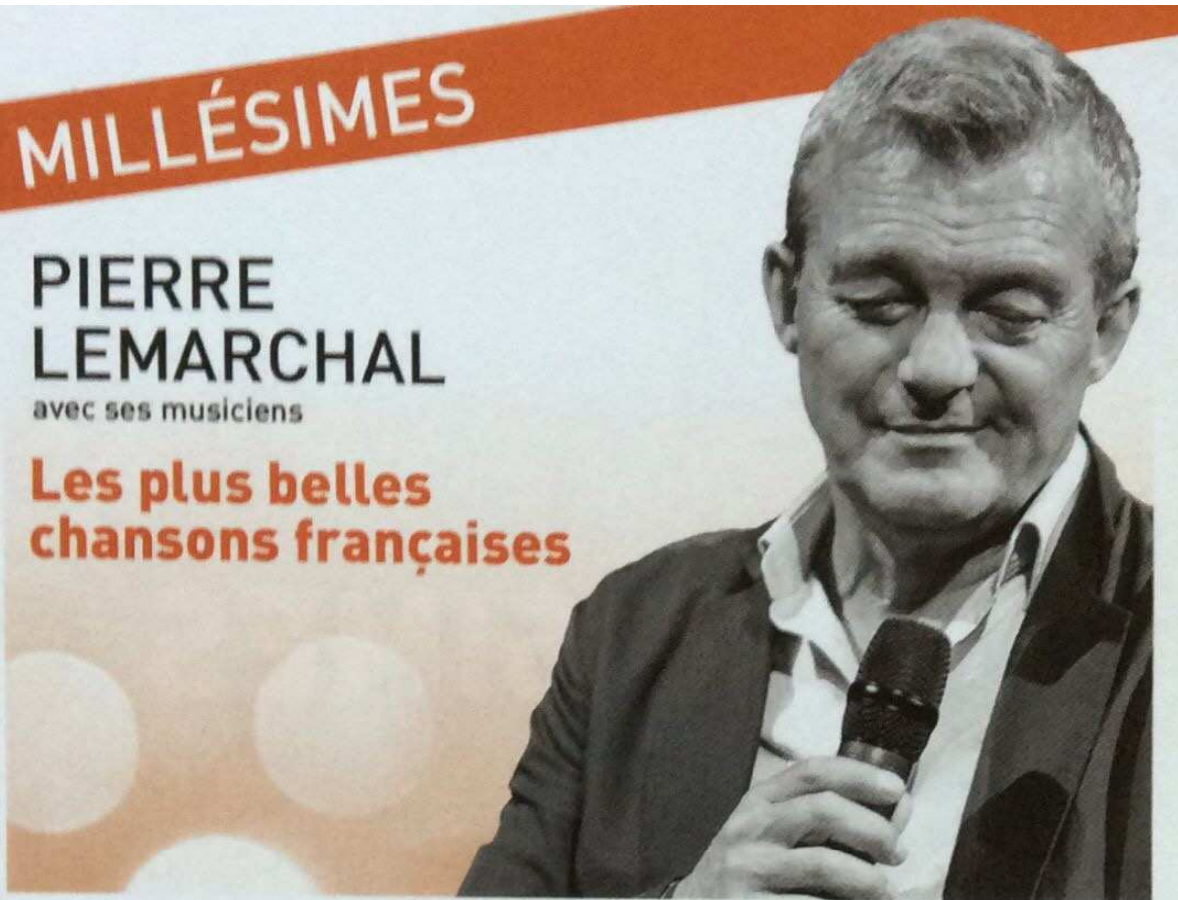
SALLE DES FÊTES – ROYBON (38)

MILLÉSIMES

**PIERRE
LEMARCHAL**

avec ses musiciens

**Les plus belles
chansons françaises**



VEN. 18 NOVEMBRE À 20H30

SALLE DES FÊTES - ROYBON (38)

**BILLETTERIE : TABAC PRESSE DES CHAMBARANDS. GRANDE RUE À ROYBON
OFFICE DU TOURISME ET BIBLIOTHÈQUE DE ROYBON.**

RENSEIGNEMENTS : 04.76.36.25.86 / 04.76.36.21.14 / 04.76.36.52.04

Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS



**BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE
OUVERTURE DES PORTES À 19H**

TARIF : 15 €

Soirée organisée par
"Sous des écoles" de ROYBON
au profit de



Association
**Grégory
Lemarchal**
EN FINIR AVEC LA MUCOVISCIDOSE

Le livre service : une formidable initiative des bénévoles Emmaüs

Les bénévoles de la boutique Emmaüs à Roybon vous invitent à partager vos lectures depuis cet automne, grâce au Livre service.

Un réfrigérateur customisé placé sous les halles, avec l'autorisation de la municipalité et le concours de la bibliothèque, a été transformé en distributeur de livres.



Prenez un livre, et après lecture

- Gardez-le
- Rendez-le
- Echangez-le contre un de vos propres livres

Tout est possible !

Vous trouverez principalement des romans, des policiers, des livres pour enfants...

Nous espérons que cette initiative de partage et d'échange autour des livres sera bien accueillie et appréciée par les habitants. Les livres passeront de lecteur en lecteur, prolongeant ainsi leur durée de vie !

Si vous voulez plus d'explications ou si vous avez des suggestions, venez nous rencontrer lors des ouvertures de la boutique Emmaüs.

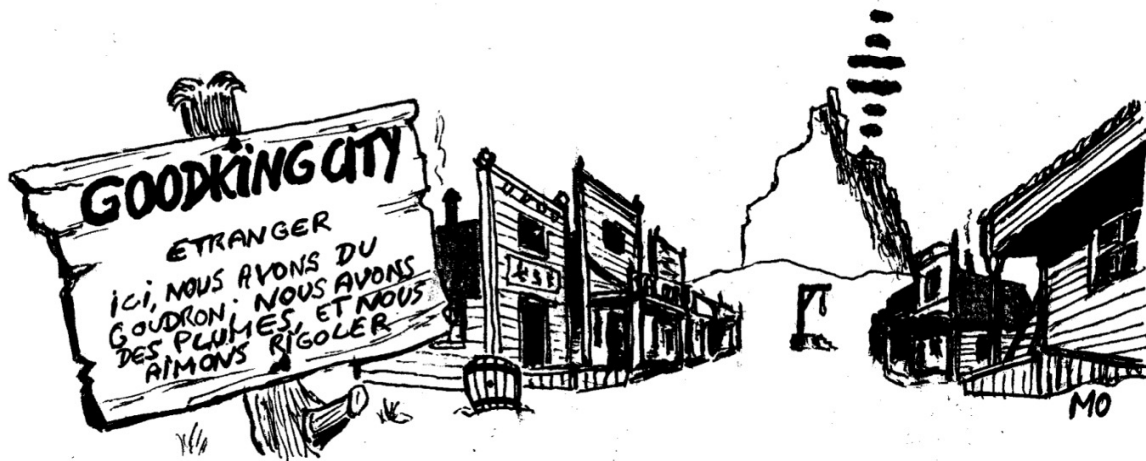
Prochaines ouvertures de la boutique :

Mercredis 19 octobre, 16 novembre, 21 décembre de 14 h à 17 h

Samedis 5 novembre, 3 décembre, de 9 h à 12 h.

LE THÉÂTRE DU NEZ PRÉSENTE :
DÉRÈGLEMENT DE
COMPTES À GOODKING CITY

(DE L'OR POUR LES NAZES...)



SALLE DES FÊTES DE ROYBON
Représentation de la création 2016

Le Samedi 12 Novembre à 20H30
(Ouverture des portes à 20h00)

- Entrée 6 € (Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans)
- Un bol de soupe offert (« Soupe des sorcières »)
- Buvette à l'entrée et à l'entracte

VENEZ NOMBREUX !!!

Soutenons nos artisans !

Chaque trimestre, la commune de Roybon, avec le concours de l'association des artisans et commerçants, s'est engagée à présenter dans le « Vivre à Roybon » les commerçants et artisans qui font la richesse de notre territoire !

Sylvianne GIRIAT et son atelier !

Artisan créatrice de jouets et de meubles en bois massif local, et installée depuis 1999 à Roybon, je vous propose également des lits pour bébés et enfants.

Je travaille également sur commande pour des pièces uniques et spéciales.

Vous pouvez aussi me retrouver sur les marchés de producteurs locaux certains dimanches.

L'atelier situé sur la place du Maquis de Chambaran, en bas du village, vous ouvre ses portes :

- du mardi au vendredi de 14h à 19 heures ;
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19 heures ;

Pour découvrir mon travail et mes réalisations, rendez-vous sur www.jardindeslutins.fr !



Olivier CANAREZZA, « Le Petit Ramoneur » !

« Le Petit Ramoneur », c'est 9 ans dans le métier, dont 5 années d'installation à Roybon ! Avec près de 1 000 interventions chaque année, Olivier s'est forgé une solide réputation dans la région. Au moyen des techniques modernes et muni d'outils de qualité, Olivier CANAREZZA travaille loin de l'image des ramoneurs que nous pourrions avoir.

Cette exigence lui permet de réaliser les missions suivantes :

- Nettoyage des conduits ;
- Dégoudronnage des conduits maçonnés ;
- Fumisterie ;
- Installation de poêles à bois ;
- Mais également des missions d'élagage, d'abattage et de taille de haies.

Soucieux de respecter les normes sanitaires et de sécurité, Olivier CANAREZZA nous rappelle que les conduits de fumée doivent être ramonés 2 fois / an, dont une fois en période de chauffe. Un certificat étant alors délivré par le professionnel.

Olivier CANAREZZA « Le Petit Ramoneur » : 06 43 09 54 97

Mutuelle communale en partenariat avec GROUPAMA

Suite à sa mise en place en partenariat avec GROUPAMA, la mutuelle communale est toujours accessible aux roybonnais souhaitant s'assurer et bénéficier de solides remboursements de frais de santé tout en préservant leur pouvoir d'achat.



Agence GROUPAMA
101 Route de Saint Siméon de Bressieux
38940 ROYBON
04.76.36.27.23



Grand loto de l'ADMR— Le 6 novembre à Thodure

6 novembre 16

A 14h30



GRAND

LOTO

Organisé par ADMR
des Chambarans

Gros lots

- 1 week end détente
- 1 salon de jardin
- 1 plancha
- 1 tablette
- 1 nettoyeur pour vitres
- Et de nombreux autres lots

Salle socio-culturelle
Thodure



Point d'Information pour l'autonomie

Un point d'information a été créé à l'EHPAD de Roybon pour vous renseigner sur les modalités d'obtention et de fonctionnement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Renseignements au 04 76 36 31 00



Bibliothèque

Une borne 1D Touch pour écouter de la musique à la bibliothèque

La bibliothèque de Roybon, grâce au Service de Lecture Publique de l'Isère, met à votre disposition pendant 2 mois (Novembre et Décembre 2016) une borne tactile pour écouter de la musique.



La borne 1D Touch, c'est :

- 1 million de titres ;
- 50 000 artistes ;
- 7 000 labels indépendants ;

Cette plateforme de téléchargement met en avant la diversité culturelle et une rémunération équitable des artistes.

Venez la découvrir à la bibliothèque dès le mois de Novembre !

En tant qu'abonnés, vous pourrez créer un compte et avoir un accès depuis chez vous (ordinateur, tablette, téléphone) gratuitement durant les 2 mois.



Venez découvrir et soutenir des milliers d'artistes sur la seule plateforme de streaming dédiée à la scène indépendante.

ATTENTION!

Bibliothèque de Roybon Nouveaux Horaires

**Périodes Scolaires
(à partir du 5 Sept.)**

Lundi: 9h / 12h

Mardi: 15h30 / 18h

Mercredi: 15h / 18h

Vendredi: 17h / 19h30

Samedi: 10h / 12h

Vacances Scolaires

Lundi: 10h / 12h

Mardi: 15h30 / 17h30

Mercredi: 15h / 18h

Samedi: 10h / 12h

Journées 'RAMENE TA GRAINE'

Samedi 26 novembre de 10h à 18h à la salle du pont neuf de Viriville

Les bibliothèques de Viriville et Roybon organisent une journée qui se veut belle et interactive sur le thème des plantes, du jardin, des fruits/légumes d'automne et surtout sur le partage de savoir-faire de chacun d'entre nous.

Au programme :

-Marché de producteurs locaux dont les produits correspondent au thème de la journée: Tisanes, plantes médicinales, confitures, miel, jus de fruits, safran.....et un choix de livres sur ces différents sujets.

-Troc aux plantes : Chacun peut apporter et troquer ses arbustes, graines, boutures, outils, compost.

- Présentation de la grainothèque de la bibliothèque de Roybon : banque de graines gratuites qui peut être alimentée par tous par tout type de graine (sauf graines hybrides F1)

-Concours primé du meilleur vin de noix, gâteau aux noix, de la plus belle courge.

-Echange de savoirs faire : (recettes, astuces au jardin, en cuisine, vie pratique etc...) :

« La fichothèque de Mémé » système de petites fiches remplies préalablement ou sur place par tous ceux qui voudront partager leurs secrets. Ces fiches seront disponibles en bibliothèque.

-Exposition, contes, ateliers... Gratuits et ouverts à tous ! Pour les petits et les grands !

Pour tous renseignements contacter Ghislaine à Viriville bibliotheque.viriville@wanadoo.fr
tel :04 74 54 13 84
ou Sandrine à Roybon bibliotheque-roybon@wanadoo.fr tel : 04 76 36 52 04

•Vous voulez participer au marché de producteur ?

Ø Inscrivez-vous auprès de Joëlle : jomoy38@gmail.com Attention les places sont limitées !!



REPRISE DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE A LA BIBLIOTHEQUE DE ROYBON
à partir du 19 septembre 2016

Objectif triple :

soit approfondir ses connaissances pour préparer une orientation ambitieuse,
soit surmonter un blocage dans l'apprentissage,
soit améliorer la maîtrise du français.

- Matières abordées ? Les mathématiques,
toutes les matières : apprendre à s'organiser quand on se sent dépassé ...
utiliser toutes les ressources de la bibliothèque ...
- Pour qui ? pour tout adhérent de la bibliothèque intéressé, tous âges confondus,
- A combien ? par groupe de 4 au maximum,
- Quand ? le lundi entre 17 h et 20 h , le jeudi entre 17 h et 20 h et le vendredi entre 17 h et 18 h 50,
après inscription.
- Où s'inscrire ? Auprès de la bibliothécaire ou par téléphone 04 76 36 23 59
- Par qui ? Michèle Dutaut (professeur de maths)

Saison 2016 / 2017 du Roller et Roller Hockey

Le cours du Jeudi est supprimé faute d'un nombre d'adhérents très insuffisant.

Roller:

Reprise des cours le **Mardi 04 Octobre** de 18 à 19H30 à la salle des Fêtes.

Professeur Mr Nicolas Filograsso.

Tous niveaux de débutant à confirmé. Enseignement en 2 groupes.

Age de 5 ans à adultes.

Cotisation de 100 Euros, payable éventuellement en 2 ou 3 fois.

Dorénavant les Certificats Médicaux sont valables 3 ans, même d'une autre activité ou club.

Initiation éventuelle au Skate Board si demande suffisante.

Roller Hockey, reprise le **Vendredi 07 Octobre** de 18 à 20 heures à la Salle des Fêtes.

Age de 10 ans à adulte.

Cotisation également de 100 Euros.

Certificat Médical valable 3 ans.

Renseignements auprès de Mr DAVID Jacques.

Tél: 09 54 56 06 10 et 07 82 38 44 23

Courriel: jackdavid@laposte.net

ATELIER DANSE FOLK ET ACCORDEON DIATONIQUE à Roybon



- Apprentissage de l'Accordéon diatonique les vendredis de 18h à 19h
- Initiation aux danses de Bal Folk les vendredis de 19h à 20h30

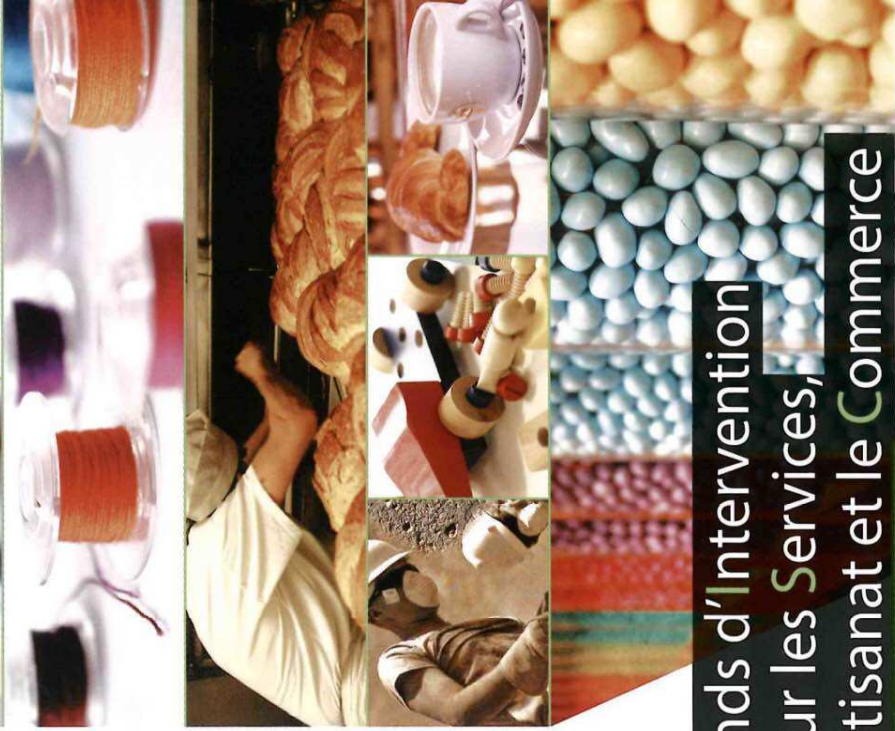
Les séances reprennent
le vendredi 16 Septembre 2016
à la salle d'évolution de l'école primaire
à Roybon (accès parking du bas).

N'hésitez pas à venir essayer, la 1ère séance est offerte
pour découvrir l'activité.

Renseignements auprès de : Michèle 04 76 36 23 59
David et Manue 04 76 38 46 52



FISAC



**Fonds d'Intervention
pour les Services,
l'Artisanat et le Commerce**

En Bièvre Isère



Graphisme : FRANK BANIER (07 83 22 72 45) # Impression : IMPRIMERIE ROCHAT (04 74 20 51 10) # Crédits photos : Images Bank Pixabay - Ne pas jeter sur la voie publique - Octobre 2015.



Un contact unique, pour vous renseigner sur les différents dispositifs d'aides

Christelle AGERON

Tél. 04 76 93 96 59
christelle.ageron@bievre-isere.com

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Pôle Développement Economique
ZAC Grenoblole Air Parc
1 avenue Roland Garros
38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS
Tél. 04 76 93 51 46



FISAC

Le FISAC est un Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

Ce dispositif permet de conserver et de consolider le commerce de proximité grâce à des actions collectives et des subventions directes, valables jusqu'en 2018.

Le commerce de proximité est un pilier fondamental pour notre tissu économique, c'est pourquoi Bièvre Isère Communauté a opté dès 2005 pour une politique de soutien au commerce de proximité afin de se donner les moyens de conserver un tissu commercial diversifié dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs.



3 axes

L'opération FISAC se décline en 3 axes

Le soutien et la consolidation aux entreprises commerciales, artisanales et de services, sédentaires ou non sédentaires, inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés : diagnostics, aides financières...

La communication et la promotion de l'économie de proximité : signalétique, animations commerciales ...

La professionnalisation et la fédération des commerçants et des artisans : unions commerciales ...

Aides

Aides Financières

Pour vous soutenir dans le développement de votre activité, bénéficiez d'une aide financière, pour la réalisation de votre projet d'investissement.

Pour qui ?

Pour le commerce, l'artisanat et le service

Entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité (hors pharmacie, profession libérale, activités liées au tourisme, agences immobilières et de voyages, banques et assurances), sédentaires ou non sédentaires, inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés (cf. voir règlement).

Conditions d'éligibilités

- Avoir plus de 3 ans d'activités
- Réaliser moins d'un million d'euros (HT) de chiffre d'affaires par an.
- Avoir en majorité une clientèle de particuliers.

Montant

Pour quel montant ?

Jusqu'à 5 000€ HT

La subvention accordée s'élève à 25% de l'investissement (subvention comprise entre 500€ et 5 000€ HT).

FISAC

4 sur 4

Projets

Pour quel projet ?

Cofinancement de travaux de modernisation et d'amélioration des entreprises commerciales et artisanales.

↑ **Modernisation des locaux d'activités** (Rénovation de vitrine et devanture, du point de vente, diversification de l'activité, mise en conformité...).

↑ **Acquisition d'équipement professionnel performant.**

↑ **Sécurisation des locaux d'activités** (rideau, alarme, incendie).

↑ **Accessibilité des locaux d'activités** (rampes d'accès, porte automatique...).

Comment en bénéficier ?

Demande de subvention

Les entreprises intéressées doivent remplir un dossier de demande de subvention, à retirer auprès du pôle développement économique de Bièvre Isère Communauté.

L'éventuelle attribution et le montant de la subvention sont étudiés et décidés dans les 2 mois après le dépôt du dossier, par un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires de l'opération.

Festival « Les' Arts en herbe »

Du 21 octobre au 5 novembre, Bièvre Isère Communauté organise la 9^e édition du festival jeunesse « Les'Arts en herbe ». Auparavant organisé sur l'ancienne Région Saint-Jeannaise, ce festival vient enrichir l'offre culturelle du territoire de Bièvre Isère Communauté. Il se déroulera sur les communes de Beauvoir de Marc, Châtonnay, Meyrieu les Etangs et Villeneuve de Marc.

Au programme : spectacles, animations et jeux pour les petits et les tout petits.

Les places pour les spectacles sont limitées, inscription vivement conseillée.

Renseignements et inscriptions au 04 74 59 79 40 ; bievre-isere.com

Extension du portail famille

Pour la rentrée 2016, et afin de préparer les démarches d'inscription des familles, Bièvre Isère Communauté étend son réseau d'inscriptions en ligne pour les accueils de loisirs 3-17 ans et le rend accessible à l'ensemble des habitants des 55 communes du territoire. Renseignements au 04 74 20 88 71 ; famillesolidarite@bievre-isere.com
bievre-isere.com

Le PLU Intercommunal de Bièvre Isère Communauté

Dans le cadre de l'élaboration des PLUi de Bièvre Isère Communauté, une nouvelle série de réunions publiques est proposée à l'ensemble des habitants du territoire.

Chaque réunion, au programme identique, permettra d'échanger avec les participants sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui définit les grandes orientations pour l'avenir du territoire en matière de développement économique, de mobilité, d'habitat, d'agriculture ou de préservation du cadre de vie...

Ces trois réunions auront lieu :

Judi 17 novembre à 19h à la salle du Carrousel à Saint-Siméon de Bressieux

Mardi 22 novembre à 19h à la salle Claire Delage à Saint-Jean de Bournay

Mercredi 23 novembre à 19h à la salle des fêtes à La Côte Saint-André.

Pour tout renseignement : mini site PLUI sur bievre-isere.com

Prévention et proximité

Le service d'animation de prévention de Bièvre Isère Communauté propose une permanence de proximité à la demande sur votre commune, tous les mercredis, de 16h à 18h. Elle s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 25 ans et à leur famille. Elle a pour objectif de leur permettre de rencontrer un animateur de prévention qui les guidera sur les différentes questions éducatives, sociales et professionnelles.

Contacts : Guillaume : 07 86 51 66 90 ; Charline : 06 30 23 36 89.

Réunions d'information sur le projet de territoire

Des réunions d'information sont organisées, par Bièvre Isère Communauté, en direction des conseillers municipaux du territoire. Ces réunions font suite au séminaire de travail des élus communautaires qui s'est tenu le 16 septembre à la Maison de Bièvre Isère Communauté à Saint-Jean de Bournay. Les Conseillers communautaires ont travaillé ensemble à la redéfinition du projet de territoire au regard des contraintes liées aux évolutions législatives et à la baisse des dotations de l'Etat.

Infos pratiques



Déchèteries

Le territoire de Bièvre Isère Communauté compte désormais six déchèteries, accessibles aux habitants des 55 communes.

Horaires d'ouverture :

La Côte Saint-André : lundi de 14h à 18h ; du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; mercredi et samedi de 9h à 18h

Nantoin : lundi et jeudi de 9h à 12h ; mardi de 14h à 18h ; samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Roybon : lundi et mercredi de 14h à 17h ; vendredi de 10 h à 12h ; samedi de 13h30 à 16h30

Saint-Etienne de St-Geoirs : lundi et jeudi de 8h à 12h ; mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Saint-Jean de Bournay : lundi de 14h à 16h ; du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h ; samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Viriville : mardi et jeudi de 10h à 12h ; mercredi et samedi de 8h à 12h ; vendredi de 13h30 à 17h30.

Renseignements au 04 74 20 86 73 (pôle environnement).



Retrouvez Bièvre Isère Communauté sur Facebook !

La Communauté de communes est désormais sur les réseaux sociaux. Vous pouvez retrouver toutes les actualités de la collectivité sur sa page :
« **Bièvre Isère Communauté** ».





MAISON DES SERVICES PUBLICS ET DE L'EMPLOI

24 avenue Jongkind
 38260 La Côte Saint André
 Tél. : 04.74.20.31.57
 Fax : 04.74.20.83.44
 E-Mail : msp@bievre-isere.com
HORAIRE D'OUVERTURE
 LUNDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
 MARDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
 MERCREDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
 JEUDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
 VENDREDI 9h à 12h / 13h30 à 16h30

Défibrillateur cardiaque

La caisse locale de Groupama a offert il y a quelques semaines un défibrillateur cardiaque à la commune de Roybon lors d'une soirée organisée dans les locaux de l'actuel secrétariat de Mairie.

Le défibrillateur cardiaque a été installé à proximité immédiate de la salle des Fêtes, sous le préau des vestiaires.

Nous remercions vivement Groupama, sa caisse locale ainsi que l'ensemble des administrateurs pour cette action de prévention.

REGLEMENTATION

STOP AU FEU DE JARDINS

Le brûlage des déchets végétaux dans les jardins est soumis à réglementation.
 Cette pratique est interdite tout au long de l'année.
 Les déchets verts doivent être soit compostés sur place soit broyés soit emmenés à la déchetterie.
 Vous préserverez votre santé et la qualité de l'air.

Aumônerie de l'EHPAD

L'équipe de l'aumônerie de la résidence René Marion de Roybon cherche à s'étoffer.
 Si vous disposez de quelques heures, les jeudis après-midi, venez nous rejoindre !
 Vous serez les bienvenus pour accompagner les résidents à la Messe et les raccompagner ensuite dans leur logement.

PERMANENCE DU MAIRE

Le maire est présent tous les lundis de 10h30 à 12h30

Renseignements : 04 76 36 21 82
Hélène et Maurice CELLIER

HORAIRE DE LA MAIRIE

Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
 Mardi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
 Mercredi : 8h30-12h30
 Jeudi : 13h30-17h
 Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

HORAIRE DE LA DECHETTERIE

	VIRIVILLE	ROYBON
LUNDI	fermée	14h/17h
MARDI	10h/12h	fermée
MERCREDI	8h/12h	14h/17h
JEUDI	10h/12h	fermée
VENDREDI	13h30/17h30	10h/12h
SAMEDI	8h/12h	13h30/16h30

MENTIONS LEGALES

Responsable de publication:
 Serge Perraud, Maire.
Rédaction et mise en page:
 commission municipale.
Impression: secrétariat.
Téléphone: 04.76.36.21.79
Télécopie: 04.76.36.27.48
Courriel: mairie@roybon.fr
Site: www.roybon.fr

Merci à G.Bret, M. Cellier et A. Vannucchi pour leurs photos

PROCHAINE PARUTION
 Janvier 2017